

## Rapport de mission de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Norme NF X 46-020 V .2017

27 AV DE LA REPUBLIQUE

77400 LAGNY SUR MARNE

**PHOTO NON DISPONIBLE**

## A \ INFORMATIONS GENERALES

### A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT

Nature du bâtiment :	LOGEMENTS COLLECTIFS	Adresse :	27 AV DE LA REPUBLIQUE 77400 LAGNY SUR MARNE
Date du permis de construire ou date de construction		Bâtiment :	
Etage :		Porte :	
Ref Cadastrale :	NC	Propriété de :	OPH77 10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN

### A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE

Nom :	OPH77	Documents remis :	
Adresse :	10 AVENUE CHARLES PEGUY 77000 MELUN	Moyens mis à disposition :	

### A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION

RAPPORT N° :	16LAP0402	Laboratoire d'Analyses :	ITGA
Repérage réalisé le :	03/10/2019	Adresse laboratoire :	3 RUE ARMAND HERPIN LACROIX - CS 46537 35065 RENNES CEDEX
Accompagnateur :		Numéro d'accréditation :	1-5967
Par :	Abdessamad RHENZOUR	Organisme d'assurance professionnelle :	AXA France
N° certificat :	DTI3342	Adresse assurance :	313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX
Date d'obtention :	23/11/2017	N° de contrat d'assurance :	10158549604
Organisme certificateur	DEKRA 5 avenue Garlande - 92220 BAGNEUX	Date de validité :	31/12/2019

## B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

**FAIT LE 14/10/2019**

Cabinet : SOCOTEC DIAGNOSTIC

Nom du responsable : **DE TINGUY Emmanuel**

Nom du diagnostiqueur : **Abdessamad RHENZOUR**



SOCOTEC DIAGNOSTIC  
479 076 838 RCS Paris  
21, route d'Albert  
62450 AVESNES LES BAPAUME  
Tél : 03-21 73-41 44  
www.socotec.fr

## C\ SOMMAIRE

### Table des matières

A \ INFORMATIONS GENERALES .....	2
A.1 \ DESIGNATION DU BÂTIMENT .....	2
A.2 \ DESIGNATION DU DONNEUR D'ORDRE .....	2
A.3 \ EXECUTION DE LA MISSION.....	2
B \ CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR .....	2
C \ SOMMAIRE .....	3
D \ CONCLUSIONS .....	4
E \ PROGRAMME DE REPERAGE .....	4
F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE .....	6
G \ RAPPORTS PRECEDENTS.....	6
H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE .....	7
ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES.....	9
ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES.....	10
ATTESTATION(S).....	11
CERTIFICAT DE COMPETENCES .....	12

## D \ CONCLUSIONS

**Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport, il n'a pas été repéré de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	REPERAGE	Echantillon	METHODE	ETAT	RESULTAT
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

### Liste des locaux non visités concernés par les travaux et justification

PIECE	ETAGE	STATUT DE VISITE
NEANT		

### Liste des éléments non inspectés et justification

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	REPERAGE	RESULTAT
NEANT				

## E \ PROGRAMME DE REPERAGE

PIECES CONCERNEES	PERIMETRE DU REPERAGE	REPERAGE	TRAVAUX	ELEMENTS	Echantillonnage	REMARQUES PARTICULIERES
	LOGEMENTS COLLECTIFS		Selon BT			

HABITAT 77 - oph de seine et marne		PAGE N° 1
<b>NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR</b> HABITAT 77 - oph de seine et marne ANT. GONDOIRE PAYS FRANCE 24 COURS DES DEUX PARCS 77420 CHAMPS SUR MARNE Tél : 01 64 14 11 11 Siret : 27770001900015		<b>BON DE TRAVAUX</b> 2019 23073  <b>EXPERT HABITAT INGENIERIE</b>  33 BIS BOULEVARD GAMBETTA 3EME ETAGE 78300 POISSY  Téléphone 0321734144
<b>Réf. fournisseur</b> F / 5149 <b>Marché n°</b> 2017 4475 1 <b>Provenance</b> GONDOIRE <b>Objet</b> DIVERS	<b>SERVICE</b> SCE GONDOIRE PDF <b>ÉMETTEUR</b> JULLIEN CLEMENT	
<b>LOCALISATION</b> Programme 16 LAGNY SUR MARNE (REPUBLIQUE) Tranche 1 Ensemble D000 Escalier AP Étage 04 Logement 2 Module 16LAP0402 Retrait des clés CHEZ LE LOCATAIRE		
<b>ADRESSE</b> MME CHATEL MARIE PIERRE 27 AVENUE DE LA REPUBLIQUE 77400 LAGNY SUR MARNE      Tél. personnel 0663559432		

**DÉLAI D'EXÉCUTION** 15 JOURS      **PÉRIODE DU** 02-10-2019 **AU** 16-10-2019

ARTICLE	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE H.T.	TOTAL H.T.
AMI46	REPERAGE AMIANTE AVANT TVX - TVX	1,00	5,00	5,00
AMI73	D'ENTRETIEN OU REPARATIONS - ENTRE 11 ET ANALYSE EN LABORATOIRE - ANALYSE MET	1,00	48,00	48,00
	ANALYSE DE 1 A 10 PRELEVEMENTS ISSUS TX PEINTURE PLAFOND SEJOUR			
<b>TOTAL H.T.</b>				53,00
<b>H.T. ACTUALISE</b>				
<b>COEFFICIENT REGIONAL</b>				
<b>RABAIS</b>				
<b>TOTAL H.T.</b>				
<b>T.V.A.</b>	20,00 %			10,60
<b>TOTAL T.T.C.:</b>				63,60

02-10-2019      Merci de contacter la locataire Mme CHATEL au 0663559432

AFFECTATION BUDGÉTAIRE		CODES STRUCTURE ET SCHÉMA : TECHNI			MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET	RUBRIQUE	INSTANCES	LIBELLÉ DU POSTE BUDGÉTAIRE		
1 HONAMIA	A760	ANOR	HONORAIRES DIAG AMIANTE		63,60

AFFECTATION ANALYTIQUE		RÉFÉRENCES PATRIMOINE	RÉFÉRENCES OCCUPANT	MONTANT T.T.C.
CODE BUDGET				
1 HONAMIA	16 1	D000 AP 16LAP0402	L 7001081 CHATEL MARIE PIERRE	63,60

Voir en page 2 la suite du BON DE TRAVAUX 2019 23073

ORIGINAL À CONSERVER PAR LE DESTINATAIRE

**ELEMENTS A SONDER OU A ANALYSER NON PRESENTS:**

## F \ CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Le repérage amiante avant travaux, contient les informations sur la présence d'amiante dans les matériaux et produits du bâtiment afin d'informer les intervenants réalisant des activités ou interventions sur des matériaux et/ou équipements susceptibles de libérer des fibres d'amiante selon la liste citée dans le cadre E.

Il consiste à identifier et localiser, par inspections visuelles et investigations approfondies pouvant être destructives, l'ensemble des matériaux et produits contenant de l'amiante incorporés ou faisant indissociablement corps avec les locaux et les zones de l'immeuble objet des travaux.

Lorsque l'absence de marquages spécifiques ou de documents ne permet pas à l'opérateur de repérage d'attester de la présence ou de la non présence d'amiante dans les matériaux et produits, des prélèvements seront effectués afin de déterminer par analyse la présence ou non d'amiante.

Procédures de prélèvement :

Les prélèvements sur des matériaux ou produits susceptibles de contenir de l'amiante sont réalisés en vertu des dispositions du Code du Travail.

Le matériel de prélèvement est adapté à l'opération à réaliser afin de générer le minimum de poussières. Dans le cas où une émission de poussières est prévisible, le matériau ou produit est mouillé à l'eau à l'endroit du prélèvement (sauf risque électrique) et, si nécessaire, une protection est mise en place au sol ; de même, le point de prélèvement est stabilisé après l'opération (pulvérisation de vernis ou de laque, par exemple).

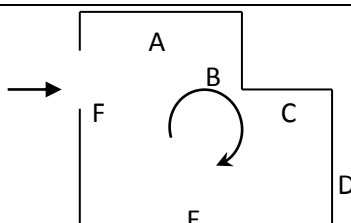
Pour chaque prélèvement, des outils propres et des gants à usage unique sont utilisés afin d'éliminer tout risque de contamination croisée. Dans tous les cas, les équipements de protection individuelle sont à usage unique.

L'accès à la zone à risque (sphère de 1 à 2 mètres autour du point de prélèvement) est interdit pendant l'opération. Si l'accompagnateur doit s'y tenir, il porte les mêmes équipements de protection individuelle que l'opérateur de repérage.

L'échantillon est immédiatement conditionné, après son prélèvement, dans un double emballage individuel étanche.

Les informations sur toutes les conditions existantes au moment du prélèvement susceptible d'influencer l'interprétation des résultats des analyses (environnement du matériau, contamination éventuelle, etc.) seront, le cas échéant, mentionnées dans la fiche d'identification et de cotation en annexe.

Sens du repérage pour évaluer un local :



## G \ RAPPORTS PRECEDENTS

## H \ RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

LISTE DES LOCAUX / PARTIES D'IMMEUBLE VISITEES/NON VISITEES CONCERNEES PAR LES TRAVAUX ET JUSTIFICATION

PIECE	ETAGE	JUSTIFICATION	VISITE	TRAVAUX
Entrée	RC		OUI	CONCERNEE
Gaine technique 2	RC		OUI	CONCERNEE
Séjour / Salon	RC		OUI	CONCERNEE
Gaine technique 1	RC		OUI	CONCERNEE
Cuisine	RC		OUI	CONCERNEE
Dégagement	RC		OUI	CONCERNEE
Placard 2	RC		OUI	CONCERNEE
Placard 1	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 1	RC		OUI	CONCERNEE
Chambre 2	RC		OUI	CONCERNEE
WC	RC		OUI	CONCERNEE
Cellier	RC		OUI	CONCERNEE
Salle de bains	RC		OUI	CONCERNEE
Balcon	RC		OUI	CONCERNEE

### DESCRIPTION DES REVETEMENTS EN PLACE AU JOUR DE LA VISITE

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR 4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTE S	FENETRE 1	FENETRE 2
Entrée	RC	Porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Enduit			
Gaine technique 2	RC									
Séjour / Salon	RC	Porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre	Béton périphérique	Carreaux de plâtre		Dalle de sol	Enduit			
Gaine technique 1	RC									
Cuisine	RC					Dalle de sol	Enduit			

PIECE	ETAGE	MUR1	MUR2	MUR3	MUR4	PLANCHE R BAS	PLANCHE R HAUT	PORTES	FENETRE 1	FENETRE 2
Dégagement	RC	Porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre	Carreaux de plâtre			Dalle de sol	Enduit			
Placard 2	RC									
Placard 1	RC									
Chambre 1	RC									
Chambre 2	RC									
WC	RC					Dalle de sol	Enduit			
Cellier	RC									
Salle de bains	RC	Carreaux de plâtre	Porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre	Béton périphérique		Dalle de sol	Enduit			
Balcon	RC									

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, SUR ZONE DE SIMILITUDE D'OUVRAGE ET SUR JUGEMENT PERSONNEL**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
NEANT								

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX OU PRODUITS CONTENANT DE L'AMIANTE, APRES ANALYSE**

PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT
NEANT							

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

**LA LISTE DES MATERIAUX SUSCEPTIBLES DE CONTENIR DE L'AMIANTE, MAIS N'EN CONTENANT PAS.**


PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
Séjour / Salon	Rez de chaussée	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	16LAP0402P001	Plafond	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	RESULTAT ANALYSE
Salle de bains	Rez de chaussée	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	16LAP0402P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO




PIECE	ETAGE	ELEMENTS	DESCRIPTIF LABORATOIRE	Echantillon	REPERAGE	ETAT	RESULTAT	METHODE
WC	Rez de chaussée	Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	16LAP0402P001	Sol	DEGRADATION PARTIELLE	Amiante non détecté	ZPSO

JP : Jugement Personnel, ZPSO : Zone présentant des similitudes d'Ouvrage

## ANNEXE 1 – PHOTOS DES ELEMENTS AMIANTES ET/OU NON AMIANTES

PRELEVEMENT : 16LAP0402P001			
NOM DU CLIENT	NUMERO DU DOSSIER		PIECE OU LOCAL
OPH77	16LAP0402 03/10/2019		Séjour / Salon (Rez de chaussée)
ELEMENT	DESCRIPTIF DU LABORATOIRE	DATE DE PRELEVEMENT	NOM DE L'OPERATEUR
Enduit / Peinture béton	Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	03/10/2019	RHENZOUR Abdessamad
LOCALISATION		RESULTAT	
Plafond		Amiante non détecté	
EMPLACEMENT			
			


# ANNEXE 3 – PROCES VERBAUX D'ANALYSES



**itga**  
Innovateur en fiabilité

Parc Edonia - Bât. R - Rue de la Terre Adèle - CS n° 66862  
35768 SAINT-GREGOIRE CEDEX  
Tel : 02.99.35.41.41  
Fax : 02.99.35.41.42  
www.itga.fr

Accréditation n° I-5967



Liste des sites et portées disponibles sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

L'accréditation du COFRAC atteste de la compétence des laboratoires pour les seuls essais couverts par l'accréditation qui sont identifiés par le symbole :

## RAPPORT SYNTHÉTIQUE D'ANALYSE NUMÉRO IT0719-90513 EN DATE DU 14/10/2019 RECHERCHE ET IDENTIFICATION D'AMIANTE SUR PRELEVEMENT(S) DE MATERIAU(X)

Ce rapport ne concerne que les échantillons soumis à l'analyse tels qu'ils ont été reçus au laboratoire.  
Les informations fournies par le client sont simplement retranscrites et identifiées comme telles.

Client : SOCOTEC DIAGNOSTIC - AGENCE POISSY 33 bis boulevard Gambetta 3ème étage 78300 POISSY	Réf. Commande ITGA : IT0719-90513 Réf. Commande Client : 16LAP0402--01
--	---

Prélèvement(s) : Reçu au laboratoire le : 09/10/2019

Préparation(s) : Effectuée de façon à être représentative de l'échantillon

- ou
- Pour une analyse au Microscope Optique à Lumière Polarisée (MOLP) : Prélèvement et montage adapté sur lame de microscopie
  - Pour une analyse au Microscope Electronique à Transmission Analytique (META) en fonction de la nature de la prise d'essai :
    - (1) - Broyage en milieu aqueux et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT085)
    - (2) - Attaque chimique, broyage et récupération des particules sur grilles de microscopie (méthode interne : IT286)

Technique(s) : - Microscopie Optique à Lumière Polarisée (guide HSG 248 - Appendice 2) : Morphologie et critères optiques

Analytique(s) : La détection de fibres d'amiante optiquement observables est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

ou

- Microscopie Electronique à Transmission Analytique (parties pertinentes de la norme NF X 43-050) : Morphologie, EDX et diffraction électronique

La détection de fibres d'amiante est garantie si la teneur est supérieure ou égale à 0,1 % en masse.

Résultat(s) :

Fraction analysée	Technique analytique (Méthode de préparation)	Nombre de préparations	Date d'analyse	Résultat / Variété d'amiante
Réf dossier client : 16LAP0402--01 - 27 AV DE LA REPUBLIQUE 77400 LAGNY SUR MARNE				Réf échantillon ITGA : IT071910-22960
Réf échantillon client : 16LAP0402P001 / LOGEMENTS COLLECTIFS - - / Séjour Salon Plafond Enduit Peinture béton				Description ITGA : Enduit plâtreux blanc / Peintures multiples
* Enduit plâtreux blanc + peintures multiples non séparable	META (1)	1	14/10/2019	Amiante non détecté / -

Validé par : Flavien HOUIS - Analyste



La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale ; ce rapport ne doit pas être reproduit partiellement sans l'approbation du laboratoire.

Sauf demande particulière et écrite du client, les échantillons sont conservés pendant 6 mois et les rapports pendant 2 ans.

DTA 164-01 rev 07

Page 1/1

# ATTESTATION(S)



## Votre attestation Responsabilité Civile

AXA France IARD dont le siège social se situe 313, Terrasses de l'Arche 92727 Nanterre Cedex atteste que :  
**SOCOTEC DIAGNOSTIC, 1 rue des Dardanelles 75017 Paris**

Est titulaire du contrat d'assurance n° 10158549604 ayant pris effet le 01/03/2018. Ce contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité civile pouvant lui incomber du fait de l'exercice des activités de **DIAGNOSTICS TECHNIQUES IMMOBILIERS** suivantes :

<p><b>AMIANTE :</b>            ETAT MENTIONNANT LA PRESENCE OU L'ABSENCE DE MATERIAUX CONTENANT DE L'AMIANTE            DIAGNOSTIC TECHNIQUE AMIANTE            DIAGNOSTIC AMIANTE PARTIES PRIVATIVES            CONTROLE PERIODIQUE ( AMIANTE )            CONTROLE VISUEL APRES TRAVAUX ( PLOMB - AMIANTE )            REPERAGE AMIANTE AVANT/ APRES TRAVAUX ET DEMOLITION            REPERAGE AMIANTE ET D'HAP SUR SURFACE BITUMEE ET ENROBES</p> <p><b>PLOMB :</b>            DIAGNOSTIC PLOMB DANS L'EAU            CONSTAT DES RISQUES D'EXPOSITION AU PLOMB ( CREP )            DIAGNOSTIC DE RISQUE D'INTOXICATION AU PLOMB DANS LES PEINTURES ( DRIPP )            RECHERCHE DE PLOMB AVANT TRAVAUX / DEMOLITION</p> <p><b>ETAT PARASITAIRE :</b>            ETAT RELATIF A LA PRESENCE DE TERMITES            ETAT PARASITAIRE ( MERULES, VRILLETES, LYCTUS )            INFORMATION SUR LA PRESENCE DE RISQUE DE MERULE ( LOI ALUR )</p> <p><b>MESURES :</b>            MESURAGE LOI CARREZ ET LOI BOUTIN            CALCULS DES MILLIEMES -TANTIEMES DE COPROPRIETE ET REALISATION DE PLANS ASSOCIES SELON LES TEXTES SUIVANTS : LOI 65-557 DU 10 JUILLET 1965, DECRET 67-223 DU 17 MARS 1967, DECRET 2004- 479 du 27 mai 2004 ET SUIVANTS FIXANT LE STATUT DE LA COPROPRIETE DES IMMEUBLES BATIS.</p> <p><b>AUTRES :</b>            ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE DE GAZ            ETAT DES RISQUES NATURELS, MINIERES ET TECHNOLOGIQUES ( ENRNMT )            DIAGNOSTIC DE PERFORMANCE ENERGETIQUE            DPE INDIVIDUEL POUR MAISONS INDIVIDUELLES, APPARTEMENTS ET LOTS TERTIAIRES AFFECTES A DES IMMEUBLES A USAGE PRINCIPAL D'HABITATION, AINSI QUE LES ATTESTATIONS DE PRISE EN COMPTE DE LA REGLEMENTATION THERMIQUE.</p>	<p><b>ETAT DE L'INSTALLATION INTERIEURE D'ELECTRICITE.</b>            ETUDE REGLEMENTATION THERMIQUE 2005 ET 2012.            DOCUMENT ETABLI A L'ISSUE DU CONTROLE DES INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF            DIAGNOSTIC ASSAINISSEMENT AUTONOME ET COLLECTIF            ETAT DES LIEUX LOCATIFS            DIAGNOSTIC DE SECURITE PISCINE            CERTIFICAT DE DECEANCE ET CERTIFICAT DE TRAVAUX DE REHABILITATION            DIAGNOSTIC POUR OBTENTION DE PRET A TAUX ZERO            INFILTROMETRIE-MESURES DE PERMEABILITE DU BATIMENT ET DES RESEAUX AERAIQUES            THERMOGRAPHIE INFRAROUGE            DIAGNOSTIC RADON : DANS TOUS TYPES DE BATIMENTS.            DIAGNOSTIC DANS LE CADRE DE LA LOI SRU AVANT MISE EN COPROPRIETE            DIAGNOSTIC DECHETS DE CHANTIER – ARTICLES R 111-43 A R 111-49 DU CODE DE LA CONSTRUCTION ET DE L'HABITATION            DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES COPROPRIETE - Articles L 230-2, III, R 230-1 DU CODE DU TRAVAIL            DIAGNOSTIC TECHNIQUE GLOBAL (DTG) POUR LES COPROPRIETES- LOI N° 2014-366 POUR L'ACCES AU LOGEMENT ET UN URBANISME RENOVE « ALUR », A L'EXCLUSION DE MISSIONS RELEVANT D'UN PROFESSIONNEL DE LA VENTE OU DE LA LOCATION DE BIENS IMMOBILIERS.            DIAGNOSTIC ACCESSIBILITE HANDICAPES            EXPERTISE EN VALEUR VENALE ET LOCATIVE ( SOUS RESERVE D'OBTENTION DE FORMATION )            ETAT DESCRIPTIF DE DIVISION            CENTRE DE FORMATION            MESURES D'EMPOUSSIEREMENT AMIANTE AVEC STRATEGIE D'ECHANTILLONAGE            DIAGNOSTIC QUALITE DE L'AIR INTERIEUR            VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS ELECTRIQUES            VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES INSTALLATIONS DE GAZ            VERIFICATION PERIODIQUE ET INITIALE DES ENGINS DE LEVAGE ET DE CHANTIER            DIAGNOSTIC SECURITE INCENDIE            CONTROLE DE SECURITE DES AIRES DE JEUX            RECHERCHE DE METAUX LOURDS SUR TOUS TYPES D'OUVRAGES ET DE BÂTIMENTS</p>
---	---

**La garantie Responsabilité civile professionnelle s'exerce à concurrence de 5.000.000 € par sinistre et par année d'assurance.**

La présente attestation est valable du 6 SEPTEMBRE 2019 au 31 DECEMBRE 2019 et ne peut engager l'assureur au-delà des limites et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Ce contrat permet à l'assuré de satisfaire à l'obligation d'assurance de responsabilité civile professionnelle résultant des dispositions de l'article R271-2 du Code de la Construction et de l'Habitation (décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers) pour l'établissement des documents visés à l'article L271-4 dudit Code.

L'assuré doit être titulaire d'une certification de compétence en cours de validité délivrée par un organisme accrédité dans le domaine de la construction ou employer des salariés ou être constituée de personnes physiques qui disposent de ladite certification de compétence en cours de validité pour l'établissement des documents visés aux articles L271-4 et L134-1 du code de la Construction et de l'Habitation.  
 A défaut la garantie n'est pas acquise.

Le présent document, établi par AXA, est valable jusqu'au 31 DECEMBRE 2019 sous réserve du paiement des cotisations. Il a pour objet d'attester l'existence d'un contrat. Il ne constitue toutefois pas une présomption d'application des garanties et ne peut engager AXA au-delà des clauses, conditions et limites du contrat auquel il se réfère. Les exceptions de garantie opposables au souscripteur le sont également aux bénéficiaires de l'indemnité (résiliation, nullité, règle proportionnelle, exclusions, déchéances, ...).

Toute adjonction autre que le cachet et la signature du représentant de la Société est réputée non écrite.

Fait à Le Bouscat, le 06/09/2019  
 Pour la compagnie

VD ASSOCIES  
 P.O. 81, Bd Pierre Pflieger  
 33110 LE BOUSCAT  
 RCS - 794 672 238 0845 - 03 69 02 20  
 TEL - 05 56 70 95 75

# CERTIFICAT DE COMPETENCES



# CERTIFICAT

DE COMPETENCES

## Diagnosticqueur immobilier certifié

DEKRA CERTIFICATION SAS certifie que Monsieur

**Abdessamad RHENZOUR**

est titulaire du certificat de compétences N° DTI3342 pour :

	DU	AU
- Constat de Risque d'Exposition au Plomb	21/11/2017	20/11/2022
- Diagnostic amiante sans mention	23/11/2017	22/11/2022
- Etat relatif à la présence de termites (France Métropolitaine)	22/11/2017	21/11/2022
- Diagnostic de performance énergétique	04/12/2017	03/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure de gaz	04/12/2017	03/12/2022
- Etat relatif à l'installation intérieure d'électricité	04/12/2017	03/12/2022

Ces compétences répondent aux exigences de compétences définies en vertu du code de la construction et de l'habitation (art. L.271-4 et suivants, R.271-1 et suivants ainsi que leurs arrêtés d'application\*) pour les diagnostics réglementaires. La preuve de conformité a été apportée par l'évaluation de certification. Ce certificat est valable à condition que les résultats des divers audits de surveillance soient pleinement satisfaisants.

\* Arrêté du 21 novembre 2006 relatif aux critères de certification des compétences des personnes physiques opérant des constatations de risque d'exposition au plomb, ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par l'arrêté du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 25 juillet 2016 relatif aux critères de certification des personnes physiques opérant des constatations de risque d'exposition au plomb, ou agréées pour réaliser des diagnostics plomb dans les immeubles d'habitation et les critères d'accréditation des organismes de certification ; Arrêté du 30 octobre 2006 relatif aux critères de certification des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 14 décembre 2009 et du 7 décembre 2011 ; Arrêté du 18 octobre 2006 relatif aux critères de certification des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique et les critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 08 décembre 2009 et du 13 décembre 2011 ; Arrêté du 8 avril 2007 relatif aux critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 14 décembre 2009 et 13 décembre 2011 ; Arrêté du 9 juillet 2008 relatif aux critères de certification des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification modifiés par les arrêtés des 10 décembre 2009 et 2 décembre 2011.



Le Directeur Général, Yvan MAINGUY  
Bagneux, le 04/12/2017

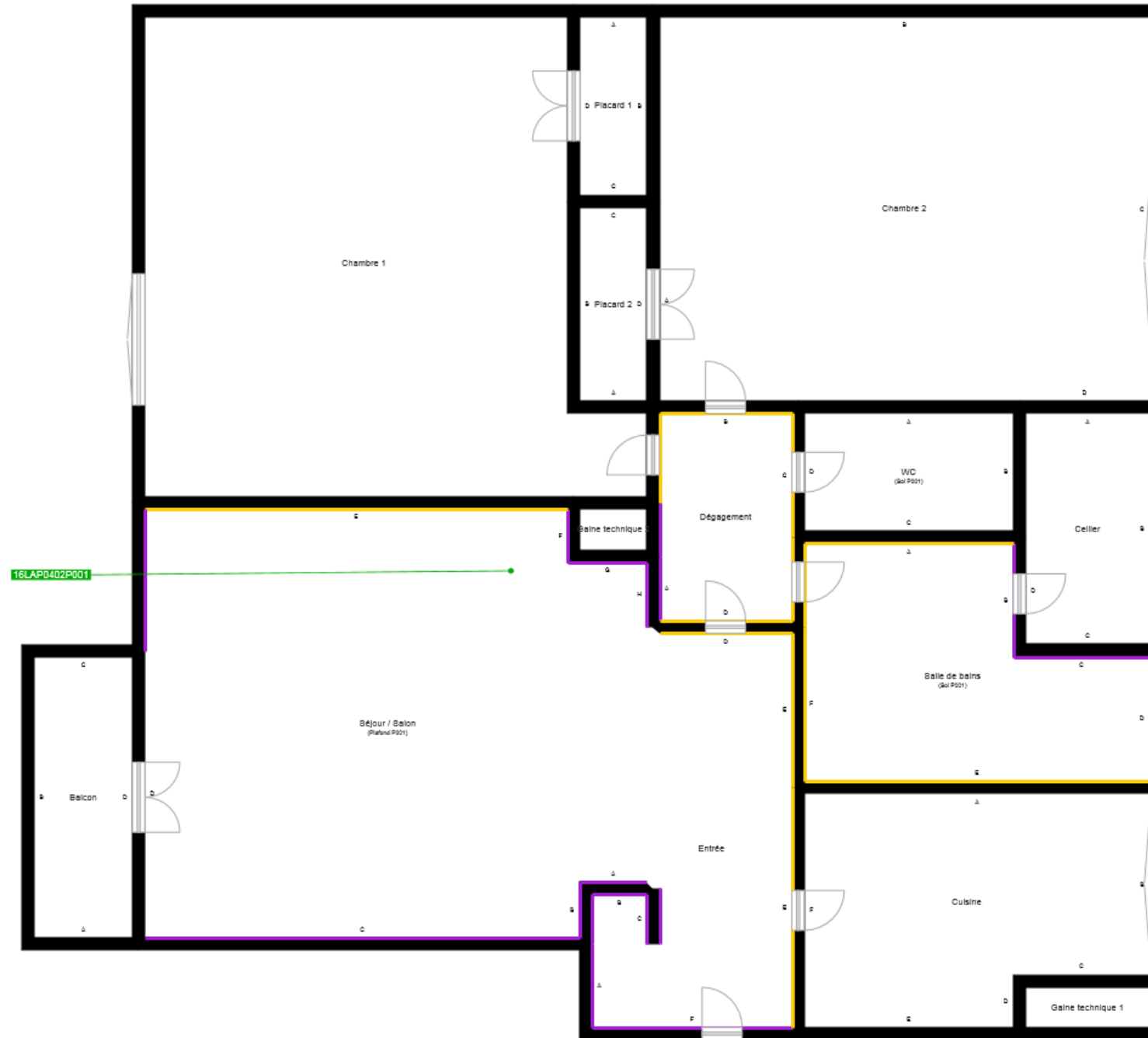


Numéro d'accréditation :  
4-0081  
Portée disponible  
sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)

DEKRA Certification SAS \* 5 avenue Garlande - F92220 Bagneux \* [www.dekra-certification.fr](http://www.dekra-certification.fr)

Scanned by CamScanner

<b>PLANCHE DE REPÉRAGE</b>	Zone : Rez de chaussée		Vue de dessus
Auteur : RHENZOUR Abdessamad	Bien : 16LAP0402 - 27 AV DE LA REPUBLIQUE 77400 LAGNY SUR MARNE	Chaque support/équipement identifié a fait l'objet d'un sondage par le technicien	



	Cloisons Plaques de plâtre
	Murs Bois
	Murs Brique
	Murs périphériques / Plaques de plâtre
	Murs carreaux de plâtre
	Murs Béton / Enduit
	Murs porteurs et/ou mur de refend / Plaques de plâtre
	Murs périphériques / Doublage (plaque de plâtre + isolant)
	Torchis
	Murs Amiantés
	Murs Brique / Enduit
	Murs Brique plâtrière
	Murs Pierre
	

	Murs amiantés
	Prélèvements de sol amianté
	Prélèvements de sol non amiantés
	Prélèvements de plafond amiantés
	Prélèvements de plafond non amiantés
	Prélèvements de mur amiantés
	Prélèvements de mur non amiantés
	Autres types de prélèvements amiantés
	Autres types de prélèvements non amiantés
	Sols amiantés
	Plafonds amiantés
	Sols et plafonds amiantés
	Conduits amiantés
	Conduits non amiantés